

DEPARTEMENT
DU VAL DE MARNE

Nombre de Membres
Composant le Conseil
D'Administration : 9

En exercice : 9

Présents à la séance
ou représentés : 8

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil
D'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril, à 18h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie-Laurence BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 20 mars 2025, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Etaient présents :

Madame BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S,
Mesdames CHAPTAL, DOUIS, VIDAL, Conseillères Municipales,
Madame COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées
Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales,
Madame MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées,

Absente représentée :

Madame PARRAIN, Maire, Présidente du C.C.A.S, représentée par Madame BEYO, en vertu du pouvoir écrit en date du 2 avril 2025

Absent :

Monsieur BONAITI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Secrétaire de séance :

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les membres présents formant la majorité des administrateurs en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame Marie-Laurence BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente du C.C.A.S a ouvert la séance à 18h00 après appel nominal.

Accusé de réception en préfecture
094-269400248-20250404-2025040401-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
DU RECEVEUR-TRESORIER et de la SITUATION DE CLOTURE
POUR L'ANNÉE 2024
Délibération du vendredi 4 avril 2025**

LE CONSEIL,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2024 arrêté par la Trésorerie Nord Val-de-Marne,

CONSIDERANT que le Compte de Gestion présenté par le Trésorier Principal est exact et qu'il n'appelle aucune observation,

DÉLIBÈRE,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2024, conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration admet les opérations effectuées tant pendant la gestion de l'exercice 2024 que pendant la journée complémentaire, à savoir :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Excédent antérieur	69 806,76 €	525,07 €
Recettes 2024	490 408,17 €	
Dépenses 2024	520 992,23 €	
Déficit de clôture 2024	- 30 584,06 €	
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	39 222,70 €	525,07 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE TOUTES SECTIONS 39 747,77 €		

Et ont signé les Membres Présents,
Pour Extrait Conforme,
Pour le Maire,
La Maire Adjointe,
Vice-Présidente Ordonnatrice du
Centre Communal d'Action Sociale



Marie-Laurence BEYO
Marie-Laurence BEYO

Délibération n° 2025 04 04 01

Votée par :
8 Voix pour,
0 Voix contre,
0 Abstention(s),
0 Pas part au vote

Transmise à la Préfecture pour
Contrôle de Légalité le 08/04/2025

Affichée le 08/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-269400248-20250404-2025040401-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025